

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2007
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

Séance du

795007
12 OCT. 2007

SOUTIEN EN FAVEUR DES ANNUAIRES PUBLIES PAR LES SOCIETES MEMBRES DE LA FEDERATION DES SOCIETES D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE D'ALSACE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la délibération n°2001/II – 703 du Conseil Général du 15 juin 2001 relative au soutien à l'action culturelle
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde, à la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace pour les n°s 47, 48 et 49 du NDBA, selon la liste jointe en annexe au rapport, une subvention pour un montant total de 1 948,10 Euros.
- ❖ Précise que les crédits nécessaires figurent au budget départemental au chapitre 65, nature 6574, fonction 312, enveloppe 6044.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER